

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE - DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**19 mars 2019 à 20h30 en Mairie**

Le 19 mars 2019 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Tous sauf

**Absents représentés :** Micheline JACQUARD par Elisabeth MOUFFLIER, Yvonne THIMOND par régis NOIZET, Pierre QUILLERE par Juan GARCIA RODRIGUEZ

**Absents excusés :** Brigitte LAGRUE, Nathalie PIETREMENT

**Absents non excusés:** Hélène D'ARAQUY, Jacky PINGRET, Morgane DOR

Olivier CHANOINAT, Trésorier, présent,

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire.

Communications

20/03/2019 - 10h30 RDV avec M.HABIB projets lavoir et parc rue Dr Ph Amelin

21/03/2019 - 13h45 Réunion d'information sur le service mobilité solidaire de Familles rurales à Sézanne

23/03/2019 - 10h Salle Roger Perrin - Journée petite enfance

24/03/2019 - Exposition véhicules anciens le matin dans les avenues

26/03/2019 - 20h au cinéma, film puis débat "Le maitre est l'enfant" (dans le cadre de la semaine de la petite enfance)

28/03/2019 - 14h30 AG Banque alimentaire

28/03/2019 - 18h AG Office de Tourisme

29/03/2019 - 20h30 Halle aux Veaux AG Familles rurales

30/03/2019 - A partir de 9h - Invitation portes ouvertes collège

30/03/2019 - 14h AG Mondement à Sézanne

02/04/2019 - 17h AG Club joie de Vivrez

02/04/2019 - 18h Commission finances Budget

06/04/2019 -

11/04/2019 - 20h30 Conseil municipal Budget

12/04/2019 - 18h Réunion d'information des maires IPC Pétroléum

16/04/2019 - 18h Commission jumelage

27-28/04/2019 - Weekend du jumelage

28/04/2019 - Journée nationale des véhicules d'époque

Information - subvention pour l'extension de la Maison médicale - 150 000 € de la Région Grand Est

Information sur la mise en œuvre de la fibre optique

Retrait d'une délibération - Installation du wifi au camping demande d'aide financière -

Céline Péchart se renseigne auprès de l'agence départementale du tourisme pour une éventuelle extension du wifi territorial jusqu'au camping et jusqu'à l'aire de camping car.

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 Janvier 2019**

*Adopté à l'unanimité*

## DELIBERATIONS

### **2019-9776 Débat d'orientation budgétaire 2019**

Madame Nathalie VERON présente les orientations budgétaires 2019.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, déclare avoir procédé au débat d'orientation budgétaire 2019.

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9777 Extension de la maison médicale - Attribution du marché de travaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des offres du marché de travaux d'extension de la maison médicale.

La phase de consultation est aujourd'hui achevée et le maître d'œuvre a analysé les offres pour les 13 lots.

Pour certains lots, des précisions sont en cours de demande aux entreprises, les offres ne seront validées que lors d'un conseil municipal ultérieur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes:

Lot n°00 - Démolition, désamiantage: CHELMAS pour 39 978 € HT

Lot n°01 - Terrassement gros œuvre: CHELMAS pour 78 666,50 € HT

Lot n°02 - Ravalement façade: MOREL pour 42 396,34 € HT

Lot n°03 - Charpente métallique: CIMA pour 14 935 € HT

Lot n°09 - Chauffage, ventilation, plomberie: EIFFAGE pour 177 061,86 € HT

Lot n°10 - Revêtements sols minces: LAGARDE MEREGNANI pour 20 732,10 € HT

Lot n°11 - Carrelage, faïence: MARZIN PRO pour 16 068,57 € HT

*Adopté à l'unanimité.*

### **2019-9778 Avenants au marché de travaux de la Tour de Montléan**

Monsieur le Maire présente les avenants au marché de travaux de la Tour de Montléan.

Le Conseil municipal après avoir délibéré approuve les avenants suivants:

Lot n°01 Gros œuvre - Entreprise Morel - 684,73 € HT

Lot n°02 Electricité - FME - 2390 € HT

Le marché total passe de 96 669,06 € HT à 99 743,79 € HT

*Adopté à l'unanimité*

### **2019-9779 Renouvellement de la convention de partenariat avec Piste**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de partenariat avec l'association PISTE. Il s'agit ici du renouvellement de la convention signée en 2018. L'objectif est de confier à l'association l'entretien de certaines zones de la Ville dont notamment:

- Les entrées de ville
- Les 1ère, 2ème et 3ème avenues
- Le parcours de santé

La présence de l'association correspond en moyenne sur l'année à 4 jours par mois pour une équipe de 7 personnes pour un coût de 15 000 € annuel.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association PISTE.

*Adopté avec une abstention, Jérémie ARAQUE*

## **2019-9780 Lancement de la procédure de mise en place d'un site patrimonial remarquable**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les périmètres de protection des monuments historiques définis conformément aux textes en vigueur et traçant un cercle de 500 mètres autour de chacun des édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Une démarche de création d'un périmètre délimité des abords du Château de Montmirail et du Dolmen du Trou du bœuf à Montcoupot est par ailleurs en cours.

A l'heure actuelle, des prescriptions particulières en matière d'urbanisme s'appliquent aux bâtiments situés à l'intérieur de ces périmètres afin d'en préserver autant que possible les caractéristiques architecturales. Ces périmètres s'avèrent parfois inadaptés à la réalité du terrain, certains bâtiments situés dans les périmètres ne présentent pas un caractère patrimonial nécessitant une attention particulière et d'autres bâtiments situés en dehors de ces périmètre de protection font partie de l'histoire architecturale de la ville et devraient être mieux protégés sur le plan urbanistique.

Il semble donc pertinent de définir des périmètres correspondant mieux à la situation réelle du patrimoine Montmirailais.

Dans cette perspective il est proposé de mettre en œuvre le dispositif de site patrimonial remarquable. Ce dispositif permet de définir des contours de zones mieux adaptés au terrain et des prescriptions architecturales pour préserver dans leur diversité les éléments du bâti présentant une identité patrimoniale forte. Cette démarche permettrait une gestion personnalisée des abords des monuments historiques et plus largement de certains secteurs remarquables de la commune. Un bureau d'étude devra être missionné pour formaliser cette démarche en lien avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve le lancement de la procédure de site patrimonial remarquable et autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour obtenir les financements.

*Adopté à l'unanimité*

## **2019-9781 Renouvellement de la convention fourrière avec l'A.I.M.A.A**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le renouvellement de la convention fourrière avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) pour l'année 2018. Le cout de la prestation est de 0,35 € par habitant. De plus, un forfait de 170 € est demandé à chaque propriétaire d'animal retrouvé par les services municipaux et conduit en fourrière pour compenser les frais engagés par la Ville.

Le Conseil municipal après avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.M.A.A conclue pour une durée d'un an pour 1290,10 €.

*Adopté à l'unanimité*

## **Questions diverses**

Madame Catherine RUIZ demande si un passage piéton pourrait être installé rue de la Croix Gaudé a proximité du nouveau lotissement.

Monsieur Régis NOIZET demande le coût de l'installation de l'espace crée pour les poubelles Impasse du Four.  
Réponse: 4 850 € HT.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h50*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail



